

AVIS DE PROCÉDURE DE SÉLECTION

Analyste de marché permanent à l'Agence ICE - Bureau de Bruxelles

Prémisse

L'Agence ICE pour la promotion à l'étranger et l'internationalisation des entreprises italiennes est l'organisme par lequel le gouvernement favorise la consolidation et le développement économique et commercial de nos entreprises sur les marchés étrangers. Il agit également en tant que sujet chargé de promouvoir l'attraction des investissements étrangers en Italie. Avec une organisation dynamique, motivée et moderne et un vaste réseau de bureaux à l'étranger, l'Agence ICE mène des activités d'information, d'assistance, de conseil, de promotion et de formation des petites et moyennes entreprises italiennes. Grâce à l'utilisation des outils de promotion et de communication multicanaux les plus modernes, elle affirme l'excellence du *Made in Italy* dans le monde.

En particulier, le bureau de l'Agence ICE de Bruxelles est responsable des trois marchés de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg et mène des activités de soutien aux entreprises italiennes pour l'accès aux financements européens et internationaux.

1 – Position, activité et traitement économique demandés

Le bureau ICE à Bruxelles est à la recherche d'un **analyste de marché** (Trade Analyst) à embaucher avec un contrat à durée indéterminée, de 36 heures par semaine, avec un salaire mensuel brut d'environ 3.900 € (trois mille neuf cents euros), auquel s'ajoutera le « congé payé et treizième mois ».

La ressource sera embauchée, à titre indicatif, début 2024.

Le titulaire du poste prévoit que l'analyste de marché s'acquittera, sous la direction du directeur et du directeur adjoint du Bureau, des tâches principales, mais non exclusives, suivantes, dans le domaine de la promotion du *Made in Italy* et de l'assistance aux entreprises italiennes intéressées à exporter et à investir dans les pays relevant de la compétence du Bureau:

- étude et analyse des secteurs pertinents dans les économies des pays du Benelux, y compris l'analyse des données statistiques, la mise à jour des rapports d'activité, la préparation de notes de marché et de secteur, la création de contenu pour le site Web institutionnel et les *médias sociaux*;
- organisation d'événements promotionnels tels que des foires, des séminaires, des ateliers et des missions d'opérateurs et de journalistes aux événements italiens les plus importants, en mode physique ou virtuel;

- identification de propositions promotionnelles dans le secteur assigné pour le développement de la présence d'entreprises italiennes au Benelux
- l'identification et la sélection de contreparties commerciales pour les entreprises italiennes actives dans les différents secteurs de produits, y compris la réalisation de réunions B2B;
- l'information et l'assistance aux entreprises italiennes pour faciliter leur participation aux programmes financés par l'Union européenne;
- mise à jour des bases de *données* sectorielles (entreprises italiennes et locales);
- les activités connexes, telles que la gestion administrative des initiatives, l'archivage des documents, la facturation des services, etc.

2 – Conditions générales de participation

Les ressortissants belges et les candidats ayant une nationalité différente, y compris la nationalité italienne, pour autant qu'ils aient leur résidence fiscale en Belgique, peuvent être admis aux procédures de sélection.

Tous les candidats sont également tenus de n'avoir aucune condamnation pénale et de communiquer toute accusation en cours.

Les exigences générales susmentionnées doivent être documentées par les candidats en même temps que la soumission de la demande d'admission à la procédure de sélection avec autocertification, selon le modèle joint à cette annonce. Le bureau de procédure effectuera dans tous les cas des contrôles appropriés sur toute condamnation prononcée en Italie et / ou les accusations pendantes devant le système judiciaire italien.

Enfin, en ce qui concerne les compétences linguistiques, la capacité d'interagir couramment en français (langue locale) et en anglais doit être exigée.

3 – Qualifications, exigences et expérience requises

Requis d'aptitude

- capacité à travailler en équipe et dans des contextes multiculturels;
- esprit d'initiative, autonomie dans le processus décisionnel;
- capacité à gérer le temps et à travailler sous pression, attitude forte à l'égard de la résolution de problèmes;
- compétences d'organisation, pour suivre plusieurs projets en parallèle, avec différents interlocuteurs ;
- compétences en communication et relationnelles.

Requis obligatoires

- a) Baccalauréat en droit, socio-économique, relations internationales ou marketing;
- b) résidence fiscale en Belgique ;
- c) absence de condamnations pénales et d'accusations en instance;

- d) connaissance du français et de l'anglais;
- e) expérience professionnelle antérieure dans le domaine des relations commerciales internationales ou dans des institutions internationales;
- f) excellente connaissance des outils de bureautique, en particulier du package Office.

Requis préférentiels

- a) Master, spécialiste ou cycle unique de l'ancien système italien, dans les mêmes domaines indiqués ci-dessus;
- b) Master universitaire de niveau I ou II;
- c) Doctorat;
- d) capacité à utiliser les réseaux sociaux.
- e) connaissance du néerlandais;
- f) excellente connaissance de la langue italienne;

4 – Présentation des candidatures

Les candidats doivent introduire leur candidature en utilisant le formulaire ci-joint, uni, sous peine d'exclusion de la procédure de sélection, à :

- a) Auto-déclarations relatives à la possession des conditions requises (diplômes, résidence fiscale, absence de condamnations et accusations en cours);
- b) Curriculum vitae, en prenant soin de préciser toutes les qualifications et l'expérience acquises;
- c) Copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

La documentation doit être envoyée **exclusivement par e-mail** au bureau de l'Agence ICE à Bruxelles à l'adresse e-mail: bruxelles@ice.it **avant le 16 décembre 2023**, indiquant dans l'objet du message de transmission « **Recherche Analyste commercial 2023** ».

Les candidats qui remplissent les conditions seront admis à participer à l'épreuve écrite, avec une communication qui sera envoyée *au moins 15 jours avant le début* à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de candidature et qui indiquera le lieu (à Bruxelles), la date et l'heure de l'événement. Les tests ne seront pas effectués électroniquement (à distance).

A la fin de l'épreuve écrite, la Commission informe chaque candidat de l'évaluation qui lui a été attribuée et convoque les candidats aptes à l'épreuve orale suivante, en prévoyant un intervalle minimum de 20 jours entre l'appel et l'exécution de l'épreuve elle-même.

5 – Essais sélectifs

La sélection sera effectuée par une commission composée du directeur, du directeur adjoint et d'un analyste commercial du bureau de Bruxelles, et pourra être complétée par un autre composant afin d'évaluer la connaissance du néerlandais ou pour le test des connaissances informatiques.

Les phases de sélection des candidats comprennent 2 épreuves obligatoires (une écrite et une orale) et 1 épreuve facultative sur la connaissance de la langue néerlandaise et/ou italienne (voir Art. 6).

1. L'**épreuve écrite**, d'une durée totale de 90 minutes, attribuera jusqu'à un **maximum de 25 points** et sera divisée en deux parties:

a) élaboré, avec des questions ouvertes, visant à déterminer la prédisposition à opérer de manière indépendante et rentable dans la promotion des entreprises sur les marchés internationaux: en particulier, l'épreuve pourra proposer des simulations d'activités de travail parmi celles effectuées par le bureau de l'Agence ICE à Bruxelles (relatives, par exemple, à l'organisation d'initiatives promotionnelles, au traitement des demandes de services, à l'élaboration de notes sectorielles, etc.);

Un score maximum de 20 sera attribué pour le texte avec des questions à réponse libre.

b) élaboration en synthèse ou traduction de notes de commentaires de données économiques, afin d'évaluer la connaissance des langues française et anglaise.

Pour l'épreuve visant à évaluer la connaissance des langues, un score maximum de 5 sera attribué.

L'épreuve écrite est réussie avec un score minimum de 15 points sur 25.

2. L'**épreuve orale** – à laquelle seuls les candidats ayant réussi l'épreuve écrite seront admis – attribuera jusqu'à un **maximum de 40 points** et sera divisée en trois parties, comme décrit ci-dessous :

a) Entretien visant à déterminer l'aptitude à exercer les fonctions liées au poste annoncé (qui comprend, entre autres, la connaissance de l'économie et du marketing internationaux et de l'actualité économique du Benelux, ainsi que les activités, la mission et l'organisation de l'Agence ICE) et à vérifier l'existence des requis nécessaires à l'exécution optimale des tâches prévues (à cette fin, l'expérience de travail antérieure et le curriculum vitae seront également pris en compte). Cette épreuve est réussie avec un minimum de 15 points sur 25;

b) Vérification des compétences linguistiques, par la conversation et traduction dans les langues indiquées dans l'avis de sélection. Cette vérification est considérée comme réussie avec un minimum de 6 points sur 10;

c) Test d'utilisation d'outils informatiques, visant à vérifier la connaissance des principales applications de *office automation* (notamment l'utilisation de tableurs, présentations, feuilles de texte). Le test est réussi avec un minimum de 3 points sur 5;

L'examen oral est réussi avec un score minimum de 24 points sur 40.

6 – Évaluation des requis préférentiels

La présence d'exigences préférentielles (tirées de l'examen de CV ou au cours des tests sélectifs) peut déterminer l'attribution d'une note supplémentaire, pour un maximum de 15 points, comme décrit ci-dessous:

- 1 point Master, spécialiste (ou cycle universitaire unique de l'ancien système italien);
- 1 point Master universitaire de niveau I ou II;
- 1 point Doctorat;
- 2 points Capacité à utiliser les réseaux sociaux;

- 3 à 5 points Connaissance de la langue néerlandaise;
- 3 à 5 points Connaissance de la langue italienne.

La connaissance des langues néerlandaise et italienne sera évaluée au moyen d'un entretien et impliquera une conversation et une traduction de textes.

7 – Classement final

A l'issue des épreuves de sélection, la Commission élaborera le classement final obtenu en ajoutant les évaluations des épreuves obligatoires, écrites et orales, et toute autre requis préférentiels indiquée à l'art. 6 de cette annonce.

En particulier, les **épreuves obligatoires** peuvent déterminer l'attribution d'un **maximum de 65 points** (25 pour l'épreuve écrite et 40 pour l'épreuve orale). Le **seuil minimum d'éligibilité** est fixé à l'obtention de **39 points**, dont 15 pour l'épreuve écrite et 24 pour l'examen oral (soit 60% de la note maximale fournie).

Jusqu'à 15 points peuvent être ajoutés aux 65 points des épreuves obligatoires en raison de la présence d'exigences préférentielles, pour un score global maximum de 80.

Le candidat ayant obtenu le score total le plus élevé sera désigné vainqueur et, sous peine de déchéance du classement, devra soumettre la documentation mentionnée dans les auto-certifications fournies dans le formulaire de candidature, dans les termes qui seront communiqués par le bureau ICE à Bruxelles.

Le classement final sera publié sur le site web du Bureau de Bruxelles, dans la rubrique « Travaillez avec nous » ([https:// www.ice.it/it/mercati/belgio](https://www.ice.it/it/mercati/belgio)). Les candidats seront identifiés sur la base d'un code attribué au début de l'épreuve écrite.

La liste de classement restera en vigueur, pour les candidats appropriés, pendant 18 mois suivant la date de clôture officielle de la sélection (date de publication du classement final). En cas de nécessité de recruter du personnel, même à durée déterminée, on fera référence à la liste de classement et la rémunération sera, dans ce cas, paramétrée à celle du personnel local de niveau similaire.

La relation de travail commencera immédiatement après la fin du processus d'autorisation interne nécessaire et, en particulier, après l'obtention de l'habilitation de sécurité du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI). Il est entendu qu'aucune relation de travail ne peut être établie entre le personnel engagé par ICE-Agency et les représentations diplomatiques et consulaires ou la MAECI.

L'Agence ICE se réserve le droit de suspendre ou d'annuler cette sélection à tout moment sans aucun engagement envers les candidats.

Bruxelles, 16 novembre 2023

Le Directeur du bureau de l'ICE à Bruxelles

Tindaro Paganini

FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR LA SÉLECTION
Pour le recrutement d'un analyste commercial en CDI à l'Agence ICE,
Bureau de Bruxelles (appel du 16/11/2023)

Je, soussigné, _____

né _____ (_____) le _____ ,

résidant à _____ (_____)

à Via/Piazza _____ n. _____

Tél. _____ Adresse e-mail **à utiliser pour tous Avis relatifs à la**

sélection: _____

ÉTATS

- d'être citoyen _____
- de résider fiscalement en Belgique à partir de _____
- qu'il n'a pas de condamnation pénale ni d'inculpation pendante en Belgique et dans d'autres États;
- être en possession de la qualification suivante :

- que les données et informations fournies dans votre Curriculum Vitae sont vraies et correspondent à la réalité.

JOINDRE

- Curriculum vitae détaillé
- Copie de la pièce d'identité

La collecte de ces données et informations pour la procédure en cours est autorisée.

Lieu et date _____

Signature _____

(en intégralité et lisible)

**À envoyer avant le 16 décembre 2023, accompagné de la documentation requise par l'appel,
à bruxelles@ice.it en indiquant dans le sujet « **Recherche Analyste Commercial 2023** »**